

Déclaration de la FSU du Cher pour le CSA SD du lundi 23 janvier



Ce premier CSA SD intervient après des élections professionnelles qui ont conforté la place de la FSU comme première organisation syndicale dans l'Éducation nationale. Les personnels de l'Éducation nationale ont ainsi témoigné par leur vote leur confiance dans une organisation syndicale de lutte et de propositions.

Il se déroule également au lendemain d'une mobilisation massive contre la réforme inique des retraites mobilisation qui conforte la place des corps intermédiaires dans le paysage social. Corps intermédiaires méprisés par le gouvernement depuis plus de 5 ans.

Une question comme préambule à cette déclaration :

L'éducation nationale serait-elle en passe de devenir la plus grande enseigne de bricolage ?

C'est en effet ce qui se profile suite aux annonces faites à la va-vite par le ministre de l'Éducation Nationale, dans les médias, et sans concertation préalable.

L'ensemble des personnels de l'éducation subit ces mesures : à commencer par les professeurs de technologie qui apprennent brutalement que tout le travail qu'ils effectuent avec leurs élèves de 6ème est inutile. Plus largement c'est l'ensemble des personnels qui sont concernés, que ce soit ceux des services qui doivent constamment s'adapter à ces annonces abruptes et absurdes, ou les chefs d'établissement qui sont en ce moment même en train de construire leur répartition des moyens. Sans oublier les cadres UNSS qui se voient imposer par la direction nationale, un accord cadre pour les transports, conduisant à une explosion des coûts et à une aberration écologique. Le Ministre ne peut pas d'un côté dire avoir conscience de l'état d'épuisement dans lequel sont les personnels de l'éducation et continuer avec ces méthodes ! Ce mépris doit absolument cesser !

Pour poursuivre sur la classe de sixième, les annonces faites sur la venue de PE volontaires et rémunérés, ou non, en heure supplémentaire laissent perplexe sur le fond comme sur la forme.

Le resserrement sur les fondamentaux, annoncé dans des notes de service, dès la maternelle et jusqu'à la 6^{ème} a déjà montré toutes ces limites. Cela fait déjà plus de 15 ans que la FSU le dénonce. Ce discours simpliste et populiste atteint même aujourd'hui les lycées professionnels avec un projet contradictoire d'augmenter fortement le temps passé en entreprise... tout en favorisant les matières fondamentales. Matières jamais clairement définies, tout comme celles qui sont inutiles...

A l'inverse, la FSU porte un projet émancipateur pour les élèves, qui passe par une diversité des disciplines enseignées apportant une formation initiale complète et équilibrée à nos

élèves, par la diminution impérative des effectifs par classe parce que la difficulté scolaire se traite avant tout dans les classes. Si le Ministère veut mettre le paquet en sixième, qu'il le fasse ! En commençant par y mettre les moyens nécessaires !

Ce matraquage d'annonces sur le collège ne nous fait pas oublier la délétaire réforme des lycées menée lors du précédent quinquennat. Le mépris se poursuit, élèves et personnels sont fatigués sinon épuisés. Cette réforme doit être remise à plat en y plaçant au cœur l'expertise des personnels !

En attendant le bricolage continue. La généralisation d'une heure trente de mathématiques en première générale pour les élèves qui n'ont pas pris la spécialité est un véritable casse-tête dans les lycées : en ce mois de janvier ce sont les projections pour la rentrée prochaine qui sont difficiles, voire impossibles.

Les enseignants et les élèves méritent davantage de considération que des annonces faites à la volée. Le Ministre doit reconnaître le travail existant et engagé par les équipes.

Ce retour aux modes de communication du précédent quinquennat s'accompagne inévitablement de celui de son cortège de mensonges...

Après des promesses présidentielles d'une augmentation de salaire, autour de 10%, en janvier 2023 pour tous les enseignants et sans contrepartie, le Ministre ne trouve rien de mieux que de les trahir en repoussant une revalorisation nécessaire et urgente. Quelle crédibilité peut-on alors donner à notre employeur ?

Dans notre département, la situation est particulièrement dramatique avec la perte de 375 heures. En effet, au prétexte d'une baisse démographique de 180 élèves que l'on peut considérer comme peu significative puisque représentant moins de 2% des effectifs totaux, le rectorat a décidé de sacrifier le département en décidant de pratiquer une véritable saignée dans les moyens alloués. La question se pose du sens d'une telle baisse de moyens. En effet, ses conséquences sont dévastatrices sur les personnels puisque mesures de cartes scolaires et compléments de services vont très certainement atteindre des niveaux jamais connus dans le département.

Au vu des premiers éléments qui nous sont remontés, ce sont des dizaines de postes supprimés sur un département déjà fortement touché. Ces choix témoignent de l'incapacité à saisir une occasion d'améliorer les conditions d'apprentissages des élèves et mettent les collègues face à des situations qui impactent terriblement et durablement leur vie. Au moment où nous siégeons pour la première fois dans cette nouvelle instance de dialogue social, ce sont des dizaines de mails de désespoir qui nous parviennent de collègues qui pour certains se mettent en arrêt de travail. D'autre en arrivent même à envisager de commettre « un geste regrettable » et nous appellent à leur apporter une aide psychologique.

Alors que cette instance avait été créée pour un renouveau du dialogue social, elle n'est en fait que l'antichambre d'un plan social qui dépèce une fois encore le service public d'Education. Nous nous étonnons, par ailleurs, des effectifs parfois retenus par vos services qui, différents de ceux remontés par les chefs d'établissements, vous permettent ainsi de jouer abondamment sur des effets de seuil et entériner ainsi la fermeture ou l'absence d'ouverture de nombreuses classes dans le département.

Qu'avez-vous prévu de mettre en place pour accompagner ces collègues qui du jour au lendemain se trouveront privés de tout ou partie de leur poste dans un département où le mouvement intra est déjà bloqué depuis des années ?

Il s'agit de votre responsabilité comme l'était celle d'éviter que le Cher paye un si lourd tribut lors de la répartition de la DHG académique. La FSU exige que vous demandiez des moyens supplémentaires, immédiatement. On ne peut pas accepter qu'une diminution des heures qui représente près de 6% de la baisse des moyens à l'échelle nationale soit supportée par un département dont les effectifs scolaires représentent moins de 0,5% des effectifs nationaux. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le Cher devrait être pénalisé 12 fois plus que la moyenne ?

La dotation attribuée cette année pour les SEGPA est proche de celle de l'an dernier, même si on peut noter la perte d'une HP dans les SEGPA 64 au détriment d'une HSA. Nous ne comprenons toujours pas, comme l'an dernier, les écarts de dotation entre SEGPA de même structure ayant des caractéristiques communes (par exemple entre celles du collège Jean Rostand et celle du collège Voltaire).

Les moyens supplémentaires dont ont pu bénéficier plusieurs SEGPA 32 l'an dernier ont été très bien accueillis parce qu'ils permettaient, en partie, de résoudre ou plutôt d'atténuer un des problèmes majeurs qui se posait après plusieurs années de dotations très faibles : des horaires par matière non respectées pour nos élèves. En effet, les équipes avaient le choix entre proposer toutes les disciplines sans respecter les horaires minimums ou ne pas toutes les proposer. Cette année, ce ne sera malheureusement plus le cas pour certaines SEGPA qui vont retrouver la dotation plancher (63 HP – 6 HSA) des autres SEGPA 32. Le respect des horaires est pourtant très important pour la réussite des élèves de SEGPA, notamment dans leur projet d'orientation. Une orientation parfois compliquée car notre département souffre toujours d'une offre de formation qui ne cesse de se restreindre ces dernières années. C'est un véritable frein à la poursuite d'étude des élèves de SEGPA et ce n'est certainement pas la réforme de la voie professionnelle qui va arranger cette situation. La transformation envisagée de certains CAP ne ferait qu'accentuer ce problème augmentant ainsi le manque de reconnaissance et d'ambition que le ministère donne à ces élèves.

Les discussions qui ont eu lieu dans les établissements autour de la question des moyens nous obligent à rappeler que les moyens attribués aux SEGPA doivent bénéficier aux élèves ... de SEGPA !

Nous aimerions savoir également ce jour si des projets de 6^{ème} dites « inclusives » sont prévus pour la rentrée 2023.

Nous avons toujours tenu à ce que les SEGPA comportent 4 divisions comme le préconise la circulaire de 2015. La 6^{ème} fait partie intégrante de ces 4 divisions. Elle a, en plus des objectifs d'apprentissage adaptés, un rôle très important dans la construction d'une confiance en soi qui permet de donner aux élèves la conviction qu'ils peuvent progresser.

Différentes expériences de 6^{ème} complètement inclusives ont été menées dans d'autres académies et le bilan de ces expérimentations n'est pas une franche réussite (aussi bien du côté des élèves que des enseignants). Mais peut-être que le ministère veut poursuivre dans sa lancée de vouloir appliquer des expérimentations qui ont montrées toutes leurs limites ou qui n'ont pas été évaluées à l'ensemble du système éducatif.

Ce CSA d est également l'occasion d'aborder les conditions de travail dans les SEGPA. Ces dernières sont toujours compliquées et ne s'améliorent pas : de nombreux collègues nous font remonter que le public accueilli est de plus en plus difficile. Les difficultés éducatives sont toujours plus présentes chez nos élèves ce qui engendre des situations de tension qui sont de plus en plus difficiles à supporter.

Autre sujet qui revient dans de nombreuses SEGPA : l'arrivée régulière de nouveaux élèves dans les classes au cours de l'année. Elles ont souvent tendance à déstabiliser les groupes classes, la relation entre les élèves se dégradant et les conflits se multipliant.

La FSU souhaiterait de nouveau dénoncer une injustice indemnitaire : le non-versement de l'ISOE part variable aux PE enseignant en SEGPA. Ces derniers en sont toujours exclus alors qu'ils exercent les mêmes missions de professeur principal que les PLP ou PLC ! Il est donc temps de mettre fin à cette perpétuelle singularité indemnitaire.

Enfin, nous rappellerons notre attachement à la SEGPA comme outil efficace contre l'échec scolaire. Elle contribue à la démocratisation scolaire et c'est pour cette raison que l'institution doit faire tout ce qu'il faut (DHG satisfaisante, formation des enseignants, respect du nombre d'élèves par classe, plateaux techniques de qualité ...) pour permettre à toutes les SEGPA de pouvoir remplir cette mission si importante.